

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.666  
25 janvier 1994

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 25 janvier 1994, à 10 heures

Président : M. Gérard Errera (France)

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 666ème séance plénière de la Conférence du désarmement et la première partie de la session de 1994.

C'est pour moi un honneur d'assumer, au nom de la France, la présidence de la Conférence du désarmement à l'ouverture de la présente session.

Je ne ménagerai aucun effort pour servir les intérêts de la Conférence. Je veillerai à respecter les positions de chacun. J'aurai besoin de la coopération de tous.

Je salue la présence, pour la première fois en sa qualité de secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M. Vladimir Petrovsky. Nous sommes convaincus qu'il saura mettre sa grande expérience au service de la Conférence. Il aura - et nous avec lui - la chance de pouvoir compter sur la grande compétence et l'entier dévouement du nouveau Secrétaire général adjoint, notre ami M. Abdelkader Bensmaïl. J'ai une pensée particulière pour l'ambassadeur Vincente Berasategui, qui a exercé ses fonctions de secrétaire général de la Conférence avec une très grande distinction.

Je suis heureux d'accueillir le Directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement, M. John Holum, qui prendra la parole au cours de cette séance.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues qui viennent de prendre leurs fonctions en tant que représentants à la Conférence, M. Ibrahim Omar, de l'Ethiopie, M. Meghlaoui, de l'Algérie, M. Tarre Murzi, du Venezuela, M. Vattani, de l'Italie et M. Sanchez Arnau, de l'Argentine. Je leur adresse tous nos vœux et les assure de notre entière collaboration.

Je rends enfin hommage à mon prédécesseur, l'ambassadeur Mounir Zahran, de l'Egypte, pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de ses fonctions, ainsi qu'à l'ambassadeur Tanaka, du Japon, qui, en sa qualité de président du Comité ad hoc sur l'interdiction des essais nucléaires, a mené avec succès les consultations dont il avait la charge.

I. Ceux qui, il y a juste un an, s'inquiétaient de l'avenir de la Conférence du désarmement avaient bien tort.

A. En effet, au lendemain de la conclusion de la Convention d'interdiction des armes chimiques, la Conférence engageait sa propre réforme. Elle amorçait, pour la première fois, un débat de fond sur la transparence en matière d'armements. Surtout, elle décidait, pour la première fois depuis l'apparition de l'arme nucléaire, de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et demain, peut-être, une convention d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La preuve a ainsi été faite que la Conférence est à la fois le reflet de la situation internationale et l'instrument de la volonté de la communauté internationale. La guerre froide avait gelé son fonctionnement. La fin de la confrontation Est-Ouest a débloqué ses travaux.

(Le Président)

B. Mais il ne suffit pas d'être les témoins de ces avancées. Il nous faut aussi être les acteurs du changement. A ce titre, nous avons, me semble-t-il, une double obligation :

1. D'abord celle de mener à bien, sans tarder, l'élargissement de la composition de la Conférence. Comment justifier, en effet, alors que les équilibres internationaux se sont si profondément transformés, que la Conférence reste prisonnière de schémas idéologiques dépassés ? Qui peut contester la nécessité d'inclure de nouveaux Etats dont les capacités militaires et le rôle stratégique correspondent aux préoccupations d'aujourd'hui en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération ? Il nous faut parvenir, sans délai, à un accord sur une nouvelle composition de la Conférence, gage de sa représentativité et donc de sa légitimité. J'ai l'intention de nommer un nouveau coordonnateur spécial chargé de proposer une solution rapide à cette question urgente.

2. L'actualisation de l'ordre du jour n'est pas moins importante. Nous avons retenu, au début de la session de l'an dernier, un programme de travail pragmatique qui ne préjugait en rien les positions de chacun. Cette approche s'est avérée utile. La sagesse devrait nous conduire à reprendre cette année la même formule. Mais il nous faut aussi nous pencher sérieusement sur l'adaptation de notre ordre du jour aux réalités actuelles. La nomination d'un coordonnateur spécial chargé de cette question me paraît donc là aussi s'imposer.

II. Dans la fixation de ses objectifs, dans ses méthodes de travail, dans son esprit même, la Conférence est tributaire des réalités internationales du moment. Si nous nous en tenons aux faits, force est de constater que la réalité stratégique actuelle nous adresse des signaux contradictoires.

1. D'un côté, des évolutions très positives :

- La fin de l'affrontement Est-Ouest, dont les pays européens sont les premiers à se féliciter, parce qu'elle a permis à beaucoup de retrouver leur liberté et la maîtrise de leur destin, et à tous de redécouvrir les liens tissés par une longue histoire commune.
- La mise en oeuvre d'un véritable processus de désarmement, dont le bilan est déjà impressionnant : Traité sur les forces nucléaires intermédiaires; accords START I et II; Traité sur les forces conventionnelles en Europe; Convention sur l'interdiction des armes chimiques; lancement de la négociation d'un traité d'interdiction des essais nucléaires; accord pour la négociation d'une convention d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.
- En matière de non-prolifération des armes nucléaires, la marche vers l'universalité du TNP s'est accélérée. Plus d'une quinzaine d'Etats, dont la Chine et la France, ont adhéré au Traité au cours de la période récente. L'Algérie et l'Argentine viennent d'annoncer leur intention d'en devenir membres.

(Le Président)

- L'engagement de processus de paix - dans lesquels la question du contrôle des armements joue un rôle déterminant - dans plusieurs zones de tension : au Cambodge, et naturellement au Proche-Orient.
  - Sur le plan régional, la conclusion de plusieurs accords qui marque des progrès substantiels dans la maîtrise des armements. En Amérique latine; en Afrique - où un traité de dénucléarisation est en voie d'élaboration; en Asie du Sud - où des mesures de confiance ont été instituées entre l'Inde et le Pakistan.
2. D'un autre côté, nous ne pouvons ignorer la persistance, voire l'aggravation, de situations dangereuses pour la sécurité internationale :
- Plusieurs conflits sérieux n'ont pas encore trouvé de solutions, qu'il s'agisse de la Somalie - où l'intervention des Nations Unies n'est pas encore parvenue à rétablir la paix, d'Haïti - où la légitimité démocratique a été bafouée et où les violences se poursuivent, de l'Afghanistan - qui continue de se déchirer, et bien sûr de la tragédie bosniaque.
  - Parallèlement, de nombreuses régions du monde continuent d'accumuler des armes, en particulier en Asie. D'importantes capacités nucléaires demeurent, en Europe et dans le monde. Nous pouvons d'autant moins les ignorer que la stabilisation de l'ex-Union soviétique est encore incertaine.
  - Enfin, dans plusieurs régions, les risques de prolifération d'armes de destruction massive persistent ou s'aggravent : découverte des capacités nucléaires de l'Iraq; conséquences potentielles de la dislocation de l'Union soviétique; refus de la Corée du Nord d'honorer ses engagements internationaux en matière de non-prolifération.

III. Le rappel de ces faits doit nous inspirer quelques réflexions sur l'orientation des travaux de la Conférence et, plus encore, sur l'état d'esprit dans lequel nous devons aborder nos négociations.

A. Il s'agit d'abord de traiter sérieusement les différents points de notre ordre du jour :

- La question des garanties de sécurité aux pays non nucléaires reste essentielle. Des éléments existent pour qu'une harmonisation des garanties négatives déjà données par les puissances nucléaires soit possible. Je ne crois pas m'avancer en considérant qu'il y a matière à progrès sur ce dossier important, qu'il convient d'aborder en tenant compte à la fois de la fin de la guerre froide et des risques nouveaux de prolifération.

(Le Président)

- La question de la transparence en matière d'armements n'est pas moins importante. La résolution 46/36L de l'Assemblée générale des Nations Unies donne à la Conférence du désarmement une responsabilité précise dans l'élargissement du Registre sur les transferts d'armes conventionnelles, comme pour l'extension du champ de la transparence aux armes de destruction massive et aux transferts de technologie à des fins militaires. La Conférence doit donc poursuivre ses efforts afin d'apporter sa contribution propre.
- Quant à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il est temps de dépasser la confrontation stérile de positions figées. Sous la présidence de l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, un mouvement en faveur de la négociation de mesures de confiance s'est dessiné en 1993. Il est prometteur parce que réaliste. Des propositions concrètes ont été faites l'an dernier. Elles devraient être prises en compte en 1994.
- La question de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement va, pour la première fois, être à notre ordre du jour. Comme pour les essais nucléaires, l'objectif clair de la convention est de contribuer à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Il est donc capital que la future convention soit universelle et vérifiable internationalement. C'est la raison pour laquelle nombre de délégations dont la mienne, considèrent que la Conférence du désarmement est l'enceinte appropriée pour traiter cette question. Il n'y a pas toutefois consensus sur ce point. Il nous faut donc rapidement clarifier cet aspect du problème. Mon intention est de désigner, sans délai, un coordonnateur spécial qui sera chargé de recueillir les vues des Etats membres et de dégager des orientations pour nos travaux futurs.
- Enfin, cette session est celle de l'ouverture de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette négociation comporte à l'évidence des enjeux capitaux. Elle s'ouvre sur la base d'un certain nombre d'éléments essentiels contenus dans la décision de la Conférence du désarmement du 10 août 1993, dans la résolution 48/70, adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans le futur mandat du Comité ad hoc : ces éléments sont à nos yeux les suivants :
  - Le caractère nécessairement universel du traité.  
  
Celui-ci devra donc comporter l'adhésion de tous les pays ayant des capacités nucléaires. Cela est indispensable pour l'entrée en vigueur d'un traité. Il est en effet difficile d'imaginer que les puissances nucléaires reconnues acceptent de s'imposer de nouvelles contraintes si d'autres pays demeurent libres de développer des programmes d'armement nucléaire clandestins.

(Le Président)

- Nécessité d'une vérification internationale.

Le traité devra aussi être vérifiable internationalement. Qui accepterait en effet de s'associer à un accord dont les clauses pourraient être aisément violées ? Qui accepterait les contraintes du contrôle s'il n'avait des garanties sur son sérieux et son impartialité ?

- Enfin, nécessité d'une négociation véritablement multilatérale.

C'est une condition de son universalité. Tous les pays susceptibles d'assumer des contraintes liées au traité doivent être associés, dès l'origine, à son élaboration. D'où, je le répète une fois encore, la nécessité et l'urgence d'un élargissement de la composition de la Conférence.

B. Si nous voulons vraiment progresser sur ces différents points; si nous voulons réellement assumer nos responsabilités face à la nouvelle donne internationale, nous devons avoir à l'esprit quelques considérations fondamentales :

- La première est que la sécurité internationale implique désormais des efforts partagés par tous et ne peut plus reposer sur la responsabilité de quelques-uns. Quelle qu'ait pu être la commodité de cette affirmation, il est difficile de démontrer aujourd'hui que la seule menace à la paix résulte des armes nucléaires détenues par les cinq puissances nucléaires. Il est tout aussi difficile de nier que l'accumulation d'armes conventionnelles, et le développement d'armes de destruction massive notamment dans des régions de tension, constituent un danger réel, et d'abord pour la grande majorité des pays en développement qui subissent à la fois la pression de puissants voisins et les restrictions aux transferts de technologie résultant précisément des risques de prolifération.
- De cette vérité découle une seconde, non moins capitale : il y a un lien évident entre les résultats de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, et la poursuite de l'effort de désarmement. On voit mal comment le processus de désarmement pourrait se poursuivre si la prolifération des armes nucléaires se développait.
- Troisième considération : le respect des engagements pris est essentiel. Un pays souverain ne prend d'engagements internationaux, en particulier en matière de sécurité, que s'il est convaincu que le traité qu'il signe correspond à ses intérêts. Mais il doit en même temps avoir l'assurance que tout sera mis en oeuvre pour que les engagements pris par tous soient respectés par tous, et pour que les manquements soient sanctionnés. A quoi serviraient par exemple les efforts que nous faisons pour donner au Traité de non-prolifération des armes nucléaires l'universalité qu'il mérite

(Le Président)

et pour le proroger dans les meilleures conditions possibles, si la démonstration était faite au même moment que le respect de ses dispositions n'était pas assuré. Je pense en particulier à la Corée du Nord : en effet, pour nous, cette affaire ne peut être réduite à une question régionale; parce qu'elle touche au respect de la norme internationale, elle nous concerne tous.

D'où l'importance nouvelle qui s'attache aux régimes de vérification, comme en témoigne le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, la Convention d'interdiction des armes chimiques et, demain, le traité d'interdiction des essais nucléaires ou la convention d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.

- Ceci nous amène à une quatrième et dernière réalité : le caractère de plus en plus incontournable d'une approche multilatérale des questions de désarmement et de non-prolifération. Pour recueillir l'adhésion du plus grand nombre, pour être respectée, une norme de sécurité internationale doit être élaborée en commun et prévoir des moyens collectifs de mise en oeuvre. Le temps n'est plus où deux superpuissances pouvaient négocier entre elles un traité de désarmement pour le présenter ensuite à la ratification de la communauté internationale. Ce n'est faire injure à personne que de le reconnaître.

Chacun aura compris, au rappel de ces quelques vérités, combien la Conférence du désarmement est, à nos yeux, au coeur de ces transformations et de ces nouvelles approches.

Certains avaient cru pouvoir dire qu'avec la fin de la guerre froide, le désarmement appartenait désormais au passé, car il était supposé n'être qu'un instrument idéologique dans le conflit Est-Ouest. Les événements leur ont donné tort. Le processus de désarmement est devenu une réalité. En devenant concret, il a changé de nature et s'est enrichi dans son contenu : il englobe désormais aussi bien les armes de destruction massive que les armes conventionnelles, il s'applique au niveau régional comme au niveau global, il inclut les mesures de confiance comme la non-prolifération. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement voit son rôle renforcé. Forte de son statut spécifique - sa composition limitée mais représentative, sa qualité de seul forum de négociation multilatéral en matière de désarmement, la règle du consensus qui est à la base de son fonctionnement -, elle peut contribuer de façon majeure à l'établissement d'un monde plus sûr.

Pour peu que nous en ayons la volonté, ceci est à notre portée.

Mes chers collègues, les consultations que j'ai tenues sur les questions d'organisation me portent à croire que nous pourrions sans doute entreprendre sous peu les travaux sur les questions de fond. Lorsque nous aurons entendu en séance plénière les orateurs inscrits sur la liste pour aujourd'hui, j'inviterai la Conférence à examiner rapidement, en séance officieuse, les dispositions à prendre afin que nous puissions avancer dans nos travaux. Je compte, en particulier, aborder la question du mandat du Comité spécial sur

(Le Président)

l'interdiction des essais nucléaires pour cette session; la question de la déclaration du Président sur l'ordre du jour et l'organisation de la session; et enfin, l'examen des demandes de participation des Etats non membres de la Conférence à nos travaux. Immédiatement après cela, nous reprendrons la séance plénière pour confirmer officiellement l'accord des membres de la Conférence sur ces trois questions. Au cours des prochains jours, je poursuivrai mes consultations avec les membres sur d'autres questions d'organisation en suspens.

J'invite maintenant M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies, à nous donner lecture du message que nous adresse le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier de vos aimables et généreuses paroles d'accueil et je tiens à vous assurer, ainsi qu'aux membres de la Conférence, que moi-même, ainsi que mes collaborateurs au secrétariat, sommes déterminés à tout mettre en oeuvre pour vous aider à mener à bien vos importantes tâches. Je voudrais à présent donner lecture à la Conférence du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

"J'ai grand plaisir à adresser ce message à la Conférence du désarmement à l'occasion de l'ouverture de la session de 1994.

Dans mon rapport intitulé 'Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide', j'affirmais que l'évolution de l'environnement international avait créé de nouvelles possibilités de désarmement tout en lançant de nouveaux défis. Je soulignais aussi que la fin de la bipolarité, loin de diminuer la nécessité de désarmer, l'avait rendue plus aiguë. Je déclarais aussi que le processus de désarmement devrait être perçu comme faisant partie intégrante de la diplomatie préventive et du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix.

Dans le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation en 1993, je parlais des événements importants qui étaient survenus dans l'environnement de la sécurité internationale, appelant la communauté internationale à adopter de nouvelles modalités d'action et à redoubler d'efforts, et j'insistais sur la nécessité de maintenir l'élan créé par les nombreuses avancées positives de l'année écoulée.

Je soulignais aussi que, parmi les succès obtenus, le plus remarquable a été la décision récemment prise par la Conférence du désarmement de charger son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette décision, qui avait été rendue possible grâce à l'engagement crucial qu'avaient pris les Etats dotés d'armes nucléaires de conclure un tel traité, marque l'apogée des efforts déployés par



(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

la communauté internationale dans son ensemble pour que l'objectif auquel nous aspirons depuis longtemps, à savoir l'interdiction totale des essais nucléaires, soit atteint.

La session de l'Assemblée générale qui vient de prendre fin n'a fait que confirmer cette tendance positive à consolider les relations de coopération entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la sphère vitale de la sécurité, de la limitation des armements et du désarmement, comme en témoignent le nombre croissant de résolutions adoptées par consensus dans ce domaine. Cela aura très certainement des retombées positives sur les travaux de votre conférence et les négociations qui y seront menées. La résolution sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, parrainée par plus de 157 Etats Membres à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et adoptée par consensus, est un résultat marquant des efforts déployés par la communauté internationale pour interdire à jamais tous les essais nucléaires dans tous les milieux.

Je me félicite de savoir qu'en application de cette résolution et suite aux consultations menées pendant l'intersession, la Conférence accordera désormais la priorité à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit universel multilatéralement et effectivement vérifiable. Il est certain qu'un tel traité contribuerait efficacement à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects ainsi qu'au processus de désarmement nucléaire et, partant, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. En outre, il contribuerait beaucoup au succès de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération nucléaire prévue en 1995. Je suis certain que votre conférence saisira dès à présent cette occasion en vue de réaliser, d'urgence, cet objectif auquel la communauté internationale aspire depuis longtemps.

La Conférence donnera également la priorité à l'examen de la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Il va de soi que la meilleure garantie contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires est l'élimination totale de ce type d'armes de la surface de la Terre. Cependant, tant que cet objectif ne sera pas atteint, il importe que la communauté internationale mette au point, en sus des garanties positives prévues dans la résolution 255 du Conseil de sécurité (1968), des mesures ou des arrangements efficaces concernant les garanties négatives de sécurité, élément essentiel d'un régime efficace de non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence du désarmement devrait à présent revoir la question des garanties négatives de sécurité compte tenu des événements positifs qui se sont déroulés dernièrement sur la scène internationale, et en poursuivre l'examen avec un regain de vigueur.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Je veux pour preuve supplémentaire de l'importance qu'accorde la communauté internationale à la cessation de la course aux armements nucléaires, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects l'adoption par consensus, par l'Assemblée générale, d'une résolution recommandant la négociation, au sein de l'instance internationale la plus appropriée, d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Tout en étant conscient de la complexité de cette question, je suis persuadé que la Conférence trouvera le moyen le plus approprié de s'y attaquer.

Vos efforts sont désormais axés sur un nouveau thème, celui de la transparence dans le domaine des armements. La mise en place du Registre des armes classiques est un événement d'une importance considérable et on ne saurait trop insister sur les possibilités qu'offre ce dispositif en tant que mesure de confiance grâce à une franchise et à une transparence accrues en matière militaire. Je me réjouis de voir que plus de 80 Etats, dont la plupart des grands fournisseurs d'armements et des Etats acquéreurs, ont communiqué des renseignements au Registre dans sa première année de fonctionnement, rendant ainsi transparente une bonne partie du commerce mondial des principales armes classiques. Un groupe d'experts sera convoqué cette année pour examiner les modalités d'exploitation continue de ce Registre, ainsi que son élargissement, ce qui pourrait supposer l'adjonction de nouvelles catégories de matériel et de données sur les dotations militaires et les acquisitions liées à la production nationale. On pourrait aboutir ainsi à la mise au point d'un ambitieux instrument international de renforcement de la confiance qui créerait une transparence sans précédent, aussi bien dans le commerce international des armes que dans la production nationale d'armements. Cet effort pourrait être également couronné par l'instauration d'un système d'alerte avancée qui préparerait la voie à une réduction des armements classiques au niveau le plus bas possible qu'autorise le principe des besoins légitimes des Etats en matière de sécurité. Je vous engage donc à continuer d'examiner cette question avec détermination afin de contribuer à la réalisation de cet objectif et garantir, par là même, que le désarmement et la maîtrise des armements jouent un rôle de premier plan dans les efforts que déploie l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix.

Au fil des ans, la Conférence du désarmement a oeuvré utilement à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La communauté mondiale devrait saisir les possibilités qu'offre le nouvel environnement politique international pour faire en sorte que les techniques spatiales soient utilisées efficacement pour promouvoir la sécurité de tous les Etats. De nouvelles idées ont été avancées, notamment dans le domaine des mesures de confiance, et je vous engage instamment à étudier ces possibilités de façon plus poussée.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

La question de l'élargissement de la composition de la Conférence est inscrite à votre ordre du jour depuis plusieurs années. J'espère que l'on parviendra bientôt à un accord garantissant que l'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement reflète mieux la situation géopolitique actuelle et soit capable de relever les défis que comportent, sur le plan de la sécurité, les années 90 et le prochain siècle. Cela faciliterait beaucoup aussi les consultations que vous menez au sujet de l'examen de l'ordre du jour de la Conférence.

Les tâches qui attendent votre conférence sont impressionnantes. Avec la détermination et la volonté qui ont caractérisé votre action au cours de ces dernières années, je suis persuadé qu'elles pourront être menées à bien.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux."

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de nous avoir transmis le message de M. Boutros Boutros-Ghali. Je prie M. Petrovsky de bien vouloir faire part au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de notre appréciation pour sa contribution et pour l'importance qu'il attache à nos travaux.

Le Secrétaire général de l'ONU m'a également adressé une communication par laquelle il m'a transmis le texte des résolutions et des décisions relatives au désarmement que l'Assemblée générale a adoptées à sa quarante-huitième session. Cette communication a été distribuée sous la cote CD/1236.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique, de la Suède, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je donnerai par la suite la parole à l'ambassadeur Tanaka, du Japon, qui nous présentera son rapport sur ses consultations.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch.

M. MARÍN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Qu'il me soit permis, avant de donner lecture d'un bref message de mon gouvernement, de souhaiter très cordialement la bienvenue au nouveau Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, et à nos nouveaux collègues de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Ethiopie, de l'Italie et du Venezuela. Nous adressons tous nos vœux à leurs prédécesseurs. Nous félicitons M. Abdelkader Bensmaïl de sa nomination très méritée au poste de secrétaire général adjoint de la Conférence. Nous sommes très contents de voir aujourd'hui parmi nous le Directeur de l'Organisme de limitation des armements et de désarmement des Etats-Unis, M. John Holum, à qui nous adressons tous nos vœux de succès dans ses nouvelles et importantes fonctions.

(M. Marín Bosch, Mexique)

Nous remercions l'ambassadeur Mounir Zahran des efforts qu'il a faits durant l'intersession et nous nous félicitons vivement de voir l'ambassadeur Errera présider cette instance au début de la session de 1994. L'année passée, Monsieur le Président, vous avez contribué au règlement de diverses questions et facilité ainsi le lancement de nos travaux. Nous sommes sûrs qu'il en ira de même cette année. En outre, nous sommes convaincus que vous-même et votre délégation continuerez à favoriser la recherche de mesures permettant de réduire le niveau des armements et de rendre le monde plus sûr pour tous.

Je vais maintenant donner lecture du message du Gouvernement mexicain à la Conférence du désarmement, qui est daté du 25 janvier 1994 :

"Depuis des décennies, la communauté internationale préconise la cessation complète de tous les essais nucléaires. Tant à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres instances multilatérales, le Mexique a souligné la nécessité d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires par la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mexique a été l'un des principaux auteurs de la centaine de résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question. Depuis la création de la Conférence du désarmement en 1962, il invite celle-ci à parvenir sans tarder à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais. Face aux difficultés qui sont apparues à la Conférence, il a exploré une autre voie et cherché à modifier le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963.

Trente ans après l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction partielle et alors qu'ont été effectués plus de 2 000 essais nucléaires, le Gouvernement mexicain se félicite de la décision prise à l'unanimité le 10 août dernier par la Conférence du désarmement d'entreprendre enfin la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette décision, que nous allons aujourd'hui traduire dans les faits, a été approuvée et renforcée par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/70 du 16 décembre 1993, texte historique qui reflète la volonté de toute la communauté internationale de procéder avec diligence au règlement d'une question qui a une importance capitale pour tous. La Conférence du désarmement devra maintenant engager des pourparlers intenses afin d'élaborer au plus tôt un traité. En concluant rapidement l'instrument, elle adresserait au monde un message politique d'une grande portée. Le Gouvernement mexicain s'engage à contribuer à la conception d'un texte contenant des solutions de compromis qui permettent d'assurer l'adhésion la plus large possible au traité et d'en faire un instrument internationalement et effectivement vérifiable."

Ainsi s'achève le message du Gouvernement mexicain.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de ma délégation.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'ambassadeur Norberg.

M. NORBERG (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à assurer votre délégation du concours plein et entier de la délégation suédoise. Je suis certain que sous votre conduite compétente, la présente session de la Conférence du désarmement démarre sous de bons auspices et, en particulier, que nous pourrons faire progresser rapidement les négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, et au Secrétaire général adjoint, M. Bensmaïl.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'espoir et une profonde satisfaction que je prends aujourd'hui la parole, car nous sommes enfin parvenus, au sein de la Conférence du désarmement, à un consensus sur la nécessité de négocier un traité d'interdiction complète des essais. La Conférence prendra très bientôt, peut-être même dès aujourd'hui, une décision tendant à créer un comité spécial chargé clairement de négocier un tel traité.

La Suède a soumis à plusieurs reprises des propositions de texte multilatéral sur une interdiction complète des essais. Un nouveau projet de texte de traité, comprenant un protocole de vérification, a été présenté par ma délégation lors de consultations officieuses tenues au sein du Comité spécial le 9 décembre dernier, puis distribué sous la cote CD/1232. Lors de l'élaboration de ce projet, nous avons consulté de nombreuses délégations et reçu beaucoup d'observations précieuses dont nous avons tenu compte. J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter officiellement la proposition de la Suède devant la Conférence en séance plénière.

Un traité d'interdiction complète des essais aura principalement deux objectifs, le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Grâce aux accords START I et START II ainsi qu'à d'autres accords et décisions unilatérales, il se dessine aujourd'hui une nette tendance au désarmement nucléaire. Un traité d'interdiction des essais aura donc essentiellement pour but la non-prolifération. Comme il est dit au préambule du texte de traité proposé, une interdiction de tous les essais d'armes nucléaires serait un instrument important pour empêcher que se poursuive la prolifération des armes nucléaires.

Quant à sa portée, le traité proposé vise l'interdiction totale de toutes les explosions nucléaires, y compris les explosions nucléaires dites pacifiques. De l'avis de ma délégation, les explosions nucléaires pacifiques ne sont d'aucune utilité concrète et pourraient, en revanche, servir à mettre au point des armes nucléaires. Lorsque nous avons formulé l'article traitant de la portée du traité (art. I), nous nous sommes inspirés du libellé du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, qui est également

(M. Norberg, Suède)

mentionné dans le préambule et a été très utile pendant trente ans. Aux termes du texte proposé, il est également interdit de provoquer, d'encourager, d'aider, de permettre ou de préparer des explosions nucléaires. Ma délégation sait pertinemment qu'il est difficile de définir et de vérifier les préparatifs d'un essai nucléaire. Cependant, cet élément a été incorporé car, à notre sens, il est logique de prévoir dans ce contexte au moins les préparatifs directs conduisant à un essai nucléaire.

Dans notre projet, nous avons proposé que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soit l'"organisme d'exécution" chargé, entre autres fonctions, de vérifier le respect du traité, car il paraît raisonnable de mettre à profit une organisation déjà en place et viable, oeuvrant dans le domaine nucléaire, plutôt que d'en créer une nouvelle. L'AIEA a une longue expérience de la vérification et de la coopération internationales mettant en jeu des techniques complexes, et est particulièrement rompue aux inspections sur place. Il faudra bien entendu que des connaissances spécialisées dans des domaines intéressant la vérification de l'interdiction totale des essais, qui sont nouvelles pour l'AIEA - par exemple en sismologie ou en hydroacoustique - viennent se greffer sur celles dont dispose déjà l'Agence. Il n'en reste pas moins que l'on peut escompter des avantages économiques de l'utilisation des ressources administratives de cette organisation ainsi que de ses services d'appui.

Le système de vérification est indiqué dans ses grandes lignes dans un protocole au projet de traité. Nous proposons que ce protocole fasse partie intégrante du traité, notre intention étant de créer un système de vérification efficace et d'un bon rapport coût-efficacité qui donnera à toutes les parties une possibilité égale de satisfaire leurs besoins en matière de vérification. Ce système se compose d'un système de surveillance mondiale et d'inspection sur place. Le système de surveillance consisterait essentiellement en un réseau à deux échelons de stations sismologiques, l'un, appelé réseau alpha, étant établi et exploité par l'Agence, et l'autre, le réseau bêta, étant établi et exploité par les Etats parties. Le réseau sismique serait complété par des réseaux de stations destinées à mesurer les radionucléides présents dans l'atmosphère et les signaux hydroacoustiques dans les océans.

Un flux important de données provenant de ces stations serait reçu et traité par un Centre international de données qui serait mis en place au sein de l'Agence. Ce centre rendrait un service utile aux Etats parties en leur distribuant rapidement les résultats - facilement accessibles - de l'analyse en vue d'une évaluation définitive. Si elles le souhaitent, les parties peuvent demander, par l'intermédiaire de l'Agence, à une autre partie sur le territoire de laquelle un événement s'est produit, des précisions ou un complément d'information. En cas d'incertitude, des échanges répétés d'informations peuvent avoir lieu. Si l'équivoque subsiste, l'Etat partie peut adresser une demande d'inspection sur place au Directeur général de l'AIEA, qui porte la question à l'attention du Conseil des gouverneurs de l'Agence. Cet organe peut décider de lancer une inspection sur place, la décision étant prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

(M. Norberg, Suède)

L'inspection sur place sur demande, sorte d'inspection sur mise en demeure, est une caractéristique importante du système de vérification. Elle se veut le moyen ultime de vérifier le respect du Traité si les incertitudes n'ont pas été levées par des échanges d'informations. A notre sens, les inspections sur mise en demeure n'auront lieu qu'à de rares occasions. La règle de la majorité des deux tiers du Conseil des gouverneurs est destinée à éliminer les possibilités d'abus. Il importe d'effectuer l'inspection sur place dès que possible après que la demande a été présentée. Il est stipulé dans le projet que l'inspection sur place commence en tout état de cause au plus tard sept jours après que le Conseil des gouverneurs a décidé de l'effectuer. L'équipe d'inspection fait rapport au Conseil des gouverneurs. Les décisions concernant le rapport sont prises à la majorité des deux tiers des membres du Conseil. En cas de non-respect, le Conseil communique ses constatations au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. On notera qu'en cas de violation claire des obligations nées du Traité, un Etat partie peut déposer directement une plainte auprès du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, un grand nombre d'explosions chimiques de forte puissance sont effectuées chaque année de par le monde, essentiellement à des fins d'exploitation minière. Il faudra prévoir des procédures appropriées face à ces événements afin que ceux-ci ne portent pas atteinte à la fiabilité du Traité. Nous proposons donc que les explosions chimiques d'une énergie dépassant 500 tonnes d'équivalent TNT soient notifiées à l'Agence au moins 15 jours à l'avance afin qu'elles puissent faire l'objet d'une observation sur place par l'Agence. Les explosions d'une énergie située entre 100 et 500 tonnes d'équivalent TNT sont notifiées à l'Agence au plus tard sept jours après l'explosion. Les parties qui procèdent régulièrement à des explosions de forte puissance, par exemple dans une mine, auront également la possibilité d'établir des sites déclarés. Un site déclaré est à tout moment accessible à l'Agence pour une observation sur place et l'Agence peut y placer du matériel d'enregistrement sur place.

Monsieur le Président, comme de nombreux autres pays, la Suède oeuvre activement depuis plusieurs décennies en faveur d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de notre conférence et des organes qui l'ont précédée depuis le début des années 60 et, jusqu'à une date récente, il n'était pas certain que l'on puisse parvenir à un accord sur l'interdiction des essais nucléaires. Mais les temps ont changé. En 1987, 47 essais nucléaires ont été effectués et, depuis septembre 1992, un seul a eu lieu. Les moratoires actuels sur les essais nucléaires sont propices à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et contribuent à instaurer un climat favorable aux négociations à venir. Par conséquent, mon gouvernement engage tous les Etats dotés d'armes nucléaires à proroger les moratoires en vigueur à leur expiration ou, s'ils ne l'ont pas encore fait, à proclamer un moratoire.

La Conférence du désarmement a aujourd'hui la possibilité, historique, d'abolir à tout jamais les essais nucléaires. Les perspectives de conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais n'ont jamais été aussi favorables. Le projet de traité présenté par la Suède vise à faciliter

(M. Norberg, Suède)

les travaux de la Conférence sur l'interdiction des essais nucléaires, et ma délégation espère qu'il pourra servir de base aux négociations.

Saisissons donc dès à présent cette possibilité et oeuvrons énergiquement et rapidement à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires de durée illimitée et doté d'un système de vérification satisfaisant.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à M. John Holum, directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement.

M. HOLUM (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser au nom des Etats-Unis d'Amérique tous nos voeux de succès dans la conduite des travaux de la Conférence au début de cette année importante. Je puis vous assurer de l'entière coopération de la délégation des Etats-Unis. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur de l'Egypte, M. Zahran, de s'être acquitté avec discernement et doigté des tâches si difficiles de président de cet organe. Je tiens aussi à féliciter de sa nomination le nouveau représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky. Je suis sûr que nous entretiendrons avec lui des rapports aussi étroits et fructueux qu'avec son prédécesseur.

C'est la première fois qu'il m'est donné de prendre la parole à la Conférence du désarmement en ma qualité de directeur de l'Organisme de limitation des armements et de désarmement des Etats-Unis (United States Arms Control and Disarmament Agency). Le fait que j'assiste aujourd'hui à la séance d'une instance qui sert la cause d'un monde plus sûr et plus stable traduit l'attachement du gouvernement Clinton à la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération. Lorsque j'ai pris officiellement mes fonctions en novembre dernier, le Président m'a répété qu'il accordait pour sa part une haute importance à un renforcement rapide et concret de la sécurité internationale par le biais de la coopération multilatérale. La fin de la guerre froide a ouvert à la Conférence du désarmement des perspectives particulièrement intéressantes et je viens vous assurer aujourd'hui que les Etats-Unis feront tout leur possible pour en tirer le meilleur profit. A ce propos, je voudrais donner lecture d'un message du président Clinton à la Conférence qui est ainsi libellé :

"Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à tous ceux qui participent aux travaux de la Conférence du désarmement. Plusieurs questions importantes, notamment celle de la transparence dans le domaine des armements, figurent à l'ordre du jour de la Conférence alors que s'ouvre la session de 1994 et il est possible que l'instance y inscrive d'autres encore, telles que l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires. La plus importante d'entre toutes est cependant celle d'une interdiction complète et vérifiable des explosions nucléaires. Arriver malgré les difficultés à négocier cette interdiction capitale constitue



(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

l'objectif primordial de la Conférence. Pareille entreprise reflète notre commun désir de prendre des mesures décisives qui complètent et renforcent le régime mondial de non-prolifération nucléaire tout en restreignant encore l'acquisition et la mise au point d'armes nucléaires.

L'instabilité de la situation dans diverses régions, la fin de la guerre froide et la menace croissante d'une prolifération des armes nucléaires ont créé des conditions nouvelles qui nous incitent et nous forcent tout à la fois à progresser vers le désarmement. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé en juillet dernier de prolonger le moratoire proclamé par les Etats-Unis sur leurs essais d'armes nucléaires et annoncé que les Etats-Unis s'attacheraient à conclure un traité d'interdiction complète des essais. En même temps, j'ai lancé un appel aux autres Etats dotés d'armes nucléaires afin qu'ils observent un moratoire sur leurs essais, appel que je réitère aujourd'hui.

J'ai la certitude que l'ambassadeur Ledogar et tous les membres de la délégation des Etats-Unis franchiront de concert avec vous des pas hardis dans la voie vers un monde plus sûr en négociant le plus rapidement possible un traité d'interdiction complète des essais qui renforce la sécurité de toutes les nations. Mes meilleurs voeux accompagnent la Conférence au cours de cette session importante."

Ainsi s'achève ce message, dont le texte porte la signature du président des Etats-Unis, M. Bill Clinton.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale qui traite en permanence des questions relatives à la limitation des armements et au désarmement à l'échelle mondiale. Sa composition est le reflet du monde, avec chacune de ses régions, et de tout un éventail de préoccupations et d'intérêts. Nous en sommes tous venus à considérer la Conférence comme un lieu où s'échangent des idées, mais aussi où les pays s'attachent concrètement à conclure des accords qui renforcent la sécurité internationale.

Les Etats-Unis reconnaissent l'importance de cette instance multilatérale de négociation sur la limitation des armements et ont appuyé systématiquement l'idée d'en élargir convenablement la composition. Cela dit, ils estiment, encore une fois, qu'il n'y a pas lieu d'élever à la qualité de membre de la Conférence du désarmement un Etat dont le comportement reste de toute évidence contraire aux buts de l'instance. Nous avons l'espoir que les membres de la Conférence continueront à conjuguer leurs efforts pour parvenir à un consensus sur une solution acceptable quant à la composition de l'organe.

La conclusion de la Convention sur les armes chimiques montre très clairement qu'un débat constructif et la défense de préoccupations et d'intérêts divers peuvent produire des résultats qui profitent à la communauté internationale tout entière. Je vous félicite de cet éminent succès.

Cependant, l'heure n'est pas au repos : il y a beaucoup à faire et nous devons nous mettre au travail sans attendre; il se présente aussi à nous une occasion unique d'aider à façonner un monde constructif.

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

En réalité, la fin de la guerre froide n'a fait que renforcer le besoin de limiter les armements. Il existe de nouvelles sources de prolifération des armes de destruction massive et des missiles qui en sont les vecteurs. Des tensions ethniques contenues jusque-là ont surgi dans des régions où des adversaires ne sont que trop disposés à recourir d'abord à la violence. Malheureusement, les faits démontrent amplement que nous vivons encore dans un monde où la technologie avance plus rapidement que la sagesse des hommes.

La limitation des armements peut nous aider à établir durablement la paix à une époque agitée et à relever ainsi l'un des défis de la nouvelle donne mondiale. Nous pouvons limiter et réduire les forces militaires déstabilisatrices. Nous pouvons empêcher la dissémination des armes de destruction massive et des missiles qui en sont les vecteurs. Nous pouvons accroître la confiance moyennant plus de transparence dans nos activités militaires. Faire cela n'est pas se montrer faible ni capituler; cela revient au contraire à investir sagement dans l'avenir et à défendre sûrement les intérêts vitaux de tous les pays.

Les entreprises ne manquent pas. Il y a moins de trois semaines, les Présidents de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis ont signé une déclaration ouvrant la voie à l'élimination des armes nucléaires en Ukraine. Ce texte prévoit le transfert de toutes les armes nucléaires se trouvant sur territoire ukrainien à la Russie en vue de leur démantèlement; il énonce aussi les dispositions convenues quant à l'indemnisation de l'Ukraine et laisse prévoir les garanties de sécurité que les Etats-Unis, la Russie et le Royaume-Uni donneront à l'Ukraine lorsque celle-ci aura adhéré au Traité sur la non-prolifération et quand le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I) entrera en vigueur; enfin, les Etats-Unis s'y engagent de nouveau à prêter leur concours à l'élimination des systèmes stratégiques implantés sur le territoire ukrainien.

Cette déclaration trilatérale sert les intérêts des trois pays signataires et de l'ensemble de la communauté internationale. Elle aura pour effet d'accélérer l'entrée en vigueur et l'application du Traité START et de raffermir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, outre qu'elle aboutira au démantèlement de milliers d'armes nucléaires. Ces arrangements devraient également aider à structurer et à stabiliser les relations politiques, ce qui est tout aussi important. Ils sont de nature à créer un climat dans lequel les réformes démocratiques, la vigueur économique et l'harmonie sociale ne seraient pas compromises par des facteurs perturbateurs.

Des tentatives sérieuses pour limiter les armements et accroître la confiance sont aussi faites ailleurs à l'échelon régional - il y a lieu de citer à cet égard l'établissement, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, du groupe de travail sur la limitation des armements et la sécurité régionale, la création d'un nouveau forum régional par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, les progrès historiques qui ont été enregistrés dans le domaine de la limitation et de la non-prolifération des armes en Amérique latine, ainsi que l'accord de principe donné par l'Inde et le Pakistan à l'établissement d'un mécanisme multilatéral de dialogue sur les

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

questions de sécurité régionale et de non-prolifération. De même, nous avons accueilli avec satisfaction la décision prise en décembre dernier à Rome par les ministres des pays participant à la CSCE d'ouvrir, au Forum pour la coopération en matière de sécurité, un débat sur ce qui pourrait être fait sur le plan de la limitation des armements pour régler les conflits dans l'ex-Yougoslavie.

Manifestement, les négociations sur la limitation des armements ne sont plus tenues exclusivement à Washington, à Moscou ou à Genève, mais se déroulent aussi bien à Buenos Aires, à New Delhi et à Islamabad, au Caire et à Tel Aviv et dans bien d'autres endroits du monde. Les objectifs de ces négociations restent étroitement liés, où qu'elles aient lieu. La Conférence du désarmement a été le banc d'essai d'idées nouvelles et a donné aux négociations internationales une dynamique et une tournure nouvelles. C'est en ayant cette dynamique à l'esprit que je voudrais aborder certaines des grandes questions qui occuperont la Conférence dans les jours à venir.

Il suffit de quelques jours pour sentir déjà tout ce que l'on attend à Genève des négociations prochaines sur un traité d'interdiction complète des essais, attente qui est d'ailleurs parfaitement justifiée, car il y a longtemps qu'un traité sur la question aurait dû être conclu. Nous arrivons enfin aux étapes ultimes d'un cheminement qui a trop duré.

Je tiens à dire clairement dès l'abord que les Etats-Unis ont pour politique - comme le président Clinton l'a annoncé le 3 juillet dernier - d'appuyer fermement la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais dans les meilleurs délais. Cet instrument s'impose d'autant plus aujourd'hui dans le sillage de la guerre froide. Il serait un facteur important de notre lutte pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et limiterait grandement la marge de manoeuvre des Etats dotés d'armes nucléaires.

Comme beaucoup de pays représentés à la Conférence, les Etats-Unis ont tout mis en oeuvre pour que les négociations puissent bien commencer. Nous avons eu la satisfaction de pouvoir figurer parmi les auteurs de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour appuyer les objectifs d'un traité d'interdiction complète des essais. L'adoption de ce texte par consensus jette des bases solides sur lesquelles la Conférence pourra faire fond en ouvrant les négociations.

Ce consensus à l'Assemblée générale indique que presque tous les pays du monde sont maintenant favorables à l'idée de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Les questions à régler sont certes complexes mais non pas d'une difficulté insurmontable à court terme et nous pourrions sans doute élaborer rapidement les éléments fondamentaux d'un traité - c'est précisément cela qu'il faut comprendre par "les meilleurs délais". A l'évidence, aucun pays ne peut mener le train sans consulter les autres et il faut éviter de fixer des échéances arbitraires. Cela dit, je puis vous assurer que les Etats-Unis seront dans le peloton de tête et non plus parmi les derniers récalcitrants comme ce fut parfois le cas dans le passé lors des débats sur cette question.

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

Un tel traité ne sera pleinement couronné de succès que moyennant la participation et l'appui des cinq Etats dotés d'armes nucléaires et une large adhésion internationale. Il incombe tout particulièrement aux Etats dotés d'armes nucléaires de contribuer à ces négociations et les Etats-Unis ont la ferme intention d'être à la hauteur de cette responsabilité. La prolongation du moratoire sur les essais nucléaires des Etats-Unis est à nos yeux une preuve tangible de l'attachement de notre pays à l'idée d'un traité d'interdiction complète des essais - dans son message à la Conférence que je viens de vous lire, le Président demande à nouveau instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de tout essai.

La fin de la guerre froide nous a fait passer d'un monde bipolaire à un monde multipolaire. La menace de la prolifération nucléaire demeure et il est donc nécessaire de préserver le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est notre premier rempart contre toute nouvelle dissémination de ces armes. Le TNP reflète un large consensus quant à la lutte contre la prolifération nucléaire. Il nous ménage aussi un cadre dans lequel nous puissions empêcher la dissémination des armes nucléaires tout en facilitant et en réglant la coopération entre Etats en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Enfin, il s'est aussi révélé être un moyen important de renforcer le développement économique et social des Etats parties.

Les Etats-Unis se félicitent des progrès considérables qui ont été enregistrés lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, prévue pour 1995, et applaudissent notamment à la décision d'ouvrir les débats de l'instance à la participation des observateurs d'organisations non gouvernementales et d'Etats qui ne sont pas parties au Traité. Le Comité préparatoire a affirmé de nouveau qu'il lui importait de prendre ses décisions par consensus. Les participants sont également convenus des documents de base qu'il serait demandé à l'ONU, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à d'autres organisations d'établir aux fins des travaux des parties. Les participants au Comité préparatoire ont encore appuyé à l'unanimité la candidature de l'ambassadeur de Sri Lanka, M. Jayantha Dhanapala, à la présidence de la conférence de 1995. Le but auquel tendent les travaux du Comité préparatoire ajoute à l'importance de ceux-ci. Les Etats-Unis entendent ne rien négliger pour que les Etats parties décident en 1995 de maintenir le Traité en vigueur pour une durée indéfinie et sans condition aucune. Faute d'un régime de non-prolifération solide et durable - notamment d'un TNP vigoureux -, toutes nouvelles mesures de limitation des armements seraient compromises.

En décidant en 1995 de maintenir le TNP en vigueur pour une durée indéfinie, les Etats parties feront perdurer les multiples avantages que le Traité est susceptible de leur procurer et la communauté internationale fera comprendre on ne peut plus clairement à ceux que l'aventure de la prolifération tenterait que cela ne serait pas acceptable.

La menace de la prolifération nucléaire a reculé dans certaines régions, notamment en Amérique latine et en Afrique. Nous devons faire en sorte que les avantages ainsi présentés par le TNP sur le plan de la sécurité régionale ne soient pas hypothéqués à l'avenir par une simple prorogation de l'instrument pour une période d'une durée déterminée. En s'unissant pour

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

défendre un traité d'une durée indéfinie, les Etats parties opposeraient à la prolifération une force politique redoutable. De plus, ils s'assureraient une base indispensable pour développer les mesures historiques déjà prises en vue de limiter, de réduire et de démanteler des systèmes d'armes nucléaires.

Le remodelage du profil nucléaire du paysage de la sécurité dans l'après-guerre froide ne s'arrête pas là. La bonne exécution du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), l'aboutissement d'initiatives unilatérales, notamment en ce qui concerne la réduction et le démantèlement d'armes nucléaires tactiques, ainsi que l'adoption d'accords sur la réduction des armements stratégiques, dont les Traités START I et II, ont réellement aidé à freiner la dissémination des armes nucléaires. Peuvent s'y ajouter à présent non seulement les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais et la prolongation du TNP, mais encore des négociations sur un accord mondial qui interdirait à l'avenir la production de plutonium et d'uranium hautement enrichi pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires, ou toute production de telles matières qui ne serait pas soumise à des garanties internationales, ce qu'a demandé instamment le président Clinton en prenant la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier.

Un tel accord devrait être officiellement négocié ici à la Conférence du désarmement. Nous avons été très encouragés par le consensus intervenu au sein des Nations Unies quant à l'idée d'élaborer un tel instrument. Une interdiction multilatérale de la production de matières fissiles, qui soit équitable envers tous et effectivement vérifiable, pourrait amener certains Etats qui ne sont pas parties au TNP et dont les programmes nucléaires ne sont pas soumis aux garanties de l'AIEA à accepter pour la première fois certaines contraintes. Une telle interdiction mettrait également fin à la production de plutonium et d'uranium hautement enrichi pour la fabrication d'armes nucléaires dans les cinq Etats qui sont dotés de ces armes et déclarés comme tels.

Les garanties négatives de sécurité sont aussi un facteur de non-prolifération. A cet égard, le gouvernement Clinton s'en tient à la politique suivie et réaffirmée par plusieurs des gouvernements qui l'ont précédé; pour mémoire :

"Les Etats-Unis n'utiliseront d'armes nucléaires contre aucun Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération ou à tout autre engagement, ayant force obligatoire sur le plan international, de ne pas acquérir de dispositif explosif nucléaire, sauf dans le cas d'une attaque dirigée contre les Etats-Unis, leurs territoires, ou leurs forces armées, ou contre leurs alliés, par un tel Etat qui se serait allié à un Etat doté d'armes nucléaires ou qui se serait associé avec lui aux fins de mener ou d'appuyer cette attaque."

Comme nous l'avons dit maintes fois devant cette instance, les Etats-Unis sont prêts à examiner la question des garanties.

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

Nous ne pouvons pas faire que n'aient jamais existé les armes nucléaires; en revanche, nous pouvons les limiter. Nous pouvons en restreindre l'incidence et le poids. Des réductions radicales des arsenaux d'armes nucléaires, le maintien et le renforcement des normes relatives à la non-prolifération, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, une interdiction mondiale de la production de matières fissiles et d'autres mesures encore changeront fondamentalement le rôle des armes nucléaires dans le monde du XXIème siècle. En franchissant tous ces pas, nous serons plus près de réaliser cet objectif important que nous partageons tous, à savoir, un monde plus sûr et plus stable.

L'énorme pouvoir destructeur des armes nucléaires et les dangers auxquels nous exposent d'autres armes de destruction massive exigent que nous nous attachions à limiter les unes et les autres, encore que nous ne puissions nous contenter de cela, puisque les armes classiques sont aussi un facteur extrêmement important de la sécurité par la limitation des armements.

L'actualité nous rappelle constamment que la fin de la guerre froide n'a pas eu pour effet - loin s'en faut - d'éliminer toutes les sources de conflit et de danger dans le monde. La course aux armements à l'échelon régional et la constitution d'arsenaux déstabilisateurs parce que largement supérieurs à ce que nécessite réellement la défense, sont choses bien trop courantes. C'est à la communauté internationale qu'il incombe d'inverser ces tendances. Nous pouvons réduire les sources de tension qui sont à l'origine de l'accumulation d'armements. Nous devons poursuivre nos efforts pour dissuader les pays de régler leurs différends par les armes.

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) fera date dans l'histoire de la réduction des armes classiques. Cet instrument constitue une pierre angulaire des structures de la sécurité en Europe dans l'après-guerre froide, d'une sécurité fondée sur la coopération et non plus sur l'affrontement. Nous avons hâte de voir s'achever en 1995 la mise en oeuvre du Traité et nous notons avec satisfaction que des éléments de matériel ont déjà été détruits par dizaines de milliers.

La tâche qui s'impose dans l'immédiat à la Conférence du désarmement, c'est d'amener les Etats à plus de transparence dans les questions de sécurité car la transparence est la source de cette confiance accrue qui peut être l'assise de rapports politiques stables.

La Conférence du désarmement a créé l'année dernière un comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements : l'instance, qui n'avait pas constitué de nouvel organe subsidiaire depuis des années, a montré ainsi qu'elle était à même de s'adapter aux enjeux de l'après-guerre froide. Il importe aussi de noter que la transparence dans le domaine des armements est la seule question à l'ordre du jour de la Conférence qui ait traité au problème des armes classiques. J'encourage vivement cette instance à reprendre et à développer les travaux très utiles commencés en 1993 au sein du Comité spécial. J'appelle aussi son attention sur les idées avancées l'année dernière par les Etats-Unis pour ce qui est de promouvoir la transparence dans le domaine des armes classiques.

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

D'aucuns objectent que les armes de destruction massive et les missiles qui en sont les vecteurs devraient au contraire retenir davantage encore notre attention. Il y a lieu d'examiner sérieusement ces préoccupations, mais il faudrait éviter d'en arriver encore une fois à nous répéter sans fin au point de négliger d'autres questions importantes. Si nous nous attaquons avec moins d'énergie aux problèmes posés par les armes classiques et qui ont été à l'origine de l'initiative en matière de transparence dans le domaine des armements, nous n'avancerons guère et nous commencerons à nous écarter des objectifs fixés en ce qui concerne la limitation des armes classiques à l'échelle mondiale. Tout comme dans le domaine nucléaire, ce qui est fait ici à Genève en matière d'armes classiques aura un impact considérable sur les efforts entrepris ailleurs dans le monde sur le même plan. Comme la Conférence, nous sommes fiers des succès remportés dès le lancement du Registre des armes classiques de l'ONU. Les résultats obtenus à cet égard au cours de la première année sont bons mais insuffisants, puisque 82 pays ont fourni les données demandées aux fins de leur inscription au Registre, ce qui représente cependant moins de la moitié des Etats Membres de l'Organisation. Il faut faire mieux : l'objectif devrait être une participation universelle à cette entreprise, ce à quoi peuvent contribuer les travaux de la Conférence du désarmement.

Les Etats-Unis attendent aussi avec intérêt l'ouverture de la réunion d'experts sur ces questions à New York le mois prochain. Ils prendront une part active à ces travaux dans le but de les faire aboutir.

Nous avons aussi franchi un premier pas en ce qui concerne ces armes classiques que sont les mines terrestres. Celles-ci continuent à faire des ravages parmi la population civile même lorsque la zone dans laquelle elle se trouve n'est plus le théâtre de combats. Les Etats Membres de l'ONU ont appuyé par consensus la résolution dont les Etats-Unis avaient pris l'initiative et par laquelle l'Assemblée générale engageait les Etats à conclure un moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel. Il s'agit maintenant de franchir le pas suivant et de traduire dans les faits cette idée d'un moratoire mondial. Ce serait là un moyen non seulement de protéger à l'avenir de nombreuses personnes civiles innocentes, mais aussi d'appeler l'attention sur tout un éventail de problèmes que l'on a longtemps jugés trop difficiles pour être réglés par le biais de la limitation des armements.

Ce processus sera renforcé par les débats auxquels procédera cette année un groupe d'experts chargé de préparer une conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Les Etats-Unis ne sont pas parties à cet instrument, mais ils suivront de près les travaux de la conférence d'examen en qualité d'observateur et le Président a l'intention de soumettre cette année la Convention au Sénat des Etats-Unis pour avis et approbation avant ratification.

(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

Il est fort possible que ces faits nouveaux positifs, en se renforçant l'un l'autre, forment un raz de marée qui vaincrait la résistance au progrès dans les questions de limitation des armes classiques qui nous occupent aujourd'hui. La Conférence du désarmement devrait concourir par ses travaux à ce raz de marée.

Avant de conclure, qu'il me soit permis d'aborder brièvement les autres faits qui s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par les Etats-Unis en vue de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, de même que les questions qui occupent encore notre pays à cet égard.

Bien que la Convention sur les armes chimiques ne concerne plus la Conférence du désarmement, les délégations, je le sais, continuent à s'intéresser de près au sort de cet instrument. En novembre dernier, à Washington, le président Clinton en a soumis le texte au Sénat des Etats-Unis pour avis et approbation et il s'efforcera de le faire ratifier au cours de ces prochains mois. Les Etats-Unis engagent tous les autres pays signataires à faire de même, de telle sorte que la Convention puisse entrer en vigueur à l'égard des parties les plus directement intéressées le plus tôt possible. Les Etats-Unis sont aussi satisfaits des progrès enregistrés par la Commission préparatoire à La Haye en ce qui concerne l'élaboration des procédures complexes moyennant lesquelles la Convention fonctionnera efficacement et sans heurt.

De nouveaux Etats parties et des mesures de confiance élaborées par les conférences d'examen successives sont venus renforcer la Convention sur les armes biologiques depuis l'entrée en vigueur de cet instrument. Il est tout à fait possible d'avancer encore dans cette voie. Le président Clinton a annoncé que les Etats-Unis se feraient l'avocat de mesures nouvelles visant à accroître la transparence des activités, notamment celles d'installations, qui pourraient servir à des fins d'armes biologiques. Les Etats-Unis appuient également les travaux du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et d'étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification dont pourrait être assortie la Convention sur les armes biologiques. Ils sont favorables à l'idée de convoquer rapidement une conférence afin d'examiner le rapport du Groupe et les dispositions à prendre par la suite pour combattre, en renforçant les normes internationales pertinentes, le fléau des armes biologiques, qui pourraient fort bien devenir, après les armes nucléaires, les armes de destruction massive privilégiées.

Le gouvernement Clinton a aussi pour politique de trouver des solutions dans les cas où l'application des normes en matière de non-prolifération reste précaire. Les Etats-Unis se sont élevés vigoureusement contre toute ambition d'armement nucléaire que pourrait avoir la Corée du Nord. De concert avec bien d'autres pays, ils ont fait clairement savoir à la Corée du Nord que, pour régler la question nucléaire la concernant, elle devrait donner à la communauté internationale l'assurance qu'elle ne possédait pas d'armes nucléaires et qu'elle n'en fabriquerait pas. En d'autres termes, la Corée du Nord devra rester partie au Traité sur la non-prolifération, à part entière, coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment en acceptant des inspections régulières et spéciales, et appliquer



(M. Holum, Etats-Unis d'Amérique)

intégralement l'accord de dénucléarisation intervenu entre les deux Corée. Notre position reste inchangée : la Corée du Nord devra s'acquitter de ces obligations qui visent à créer dans la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires et à faire du régime de non-prolifération international un instrument vigoureux.

Il existe de graves menaces de prolifération dans l'Asie du Sud et au Moyen-Orient. Les Etats-Unis ont entrepris d'inciter l'Inde et le Pakistan à se joindre à une initiative multilatérale en vue d'examiner des questions de limitation des armements et de sécurité à l'échelon régional. Ils continuent à appuyer les activités du groupe de travail sur la limitation des armements et la sécurité régionale au Moyen-Orient.

La dissémination des technologies balistiques multiplie les périls auxquels le monde entier s'expose. Les Etats-Unis entendent renforcer le régime de surveillance de ces technologies, afin que celui-ci reste un moyen efficace de lutte contre la prolifération des missiles.

La Conférence du désarmement a affermi son autorité par le succès des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques et elle est stimulée par la perspective de négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Les demandes instantes d'un accroissement de la transparence dans le domaine des armements la mettent en demeure d'agir, cependant que d'importants faits nouveaux intervenus ailleurs sur le plan de la limitation des armements peuvent soutenir ses efforts.

Il nous incombe à présent de tirer tout le profit possible de l'occasion qui s'offre à nous. Nous devons nous mettre à l'oeuvre immédiatement, mais les résultats que nous obtiendrons perdureront. Nous sommes confrontés à de véritables gageures mais nous pouvons aussi attendre des résultats très substantiels. Le chemin sera difficile, mais nos peines seront largement récompensées lorsque l'entreprise aura abouti. Mettons-nous au travail !

Le PRESIDENT : Je remercie M. Holum de son importante déclaration et des voeux qu'il a adressés à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Shannon.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous remercier, ainsi que votre prédécesseur, l'ambassadeur Zahran, pour le travail intersession considérable que vous avez tous deux accompli, afin que la présente session s'attaque à l'essentiel dans les meilleurs délais. J'aimerais également m'associer à vous, Monsieur le Président, pour saluer l'accession de M. Vladimir Petrovsky au poste de secrétaire général de la Conférence et pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et représentants à la Conférence.

(M. Shannon, Canada)

La Conférence du désarmement a une fois de plus l'occasion de contribuer aux efforts de non-prolifération déployés à l'échelle mondiale : elle le fait aujourd'hui par la négociation d'un traité universel, non discriminatoire, multilatéralement et efficacement vérifiable, d'interdiction complète des essais. Un tel traité sera un important élément de la sécurité globale et de l'architecture de la non-prolifération.

J'espère que nous agirons avec la plus grande souplesse et le maximum de pragmatisme pour que ce traité devienne bientôt réalité. Il est essentiel, alors que nous en cherchons les paramètres, de ne pas oublier que la communauté mondiale souhaite voir nos travaux avancer rapidement. Evitons donc de nous enliser dans des querelles procédurières inutiles. A l'approche de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, prévue pour 1995, nous devons nous rappeler que des progrès concrets dans la mise au point d'un traité d'interdiction complète des essais ou, mieux encore, l'achèvement de nos travaux, influenceront de façon très appréciable sur les perspectives de reconduction du TNP pour une durée indéfinie.

Tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont manifesté leur appui à un traité d'interdiction complète des essais; preuve en est la résolution adoptée par consensus à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Quatre d'entre eux observent actuellement des moratoires en la matière, et il est important pour nos travaux que tous les cinq continuent de s'abstenir de procéder à des essais. Si les cinq Etats dotés d'armes nucléaires adhéraient à un moratoire jusqu'à ce que nous soyons parvenus à conclure un traité d'interdiction complète des essais, le monde aurait vécu son dernier essai nucléaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exposer les principes qui guideront ma délégation pendant la négociation du traité :

Premièrement, celui-ci devrait interdire, en tous lieux et pour toujours, tous les essais d'explosif nucléaire.

Deuxièmement, il devrait être non discriminatoire et universel, autrement dit être ouvert à la signature de tous les Etats.

Troisièmement, le régime de vérification devrait avoir un caractère international et permettre d'emblée de s'assurer du respect des dispositions du traité à l'échelle mondiale par des méthodes de détection sismologique des anomalies, ainsi que, le cas échéant, par d'autres systèmes et techniques. Ces méthodes de vérification seraient appuyées, si besoin est, par un processus d'inspection sur place.

Le système international de surveillance sismique devrait recevoir des données normalisées d'un réseau de stations existantes ou prévues. La question des responsabilités en matière de gestion et de ressources devra être résolue. A cet égard, les travaux du Groupe d'experts scientifiques et le troisième Essai technique de ce groupe seconderont nos efforts de façon concrète et pragmatique.

(M. Shannon, Canada)

Il faudrait créer un organisme international indépendant, de taille modeste, pour recueillir, analyser et diffuser des données et effectuer des inspections sur place en vue de déterminer si des infractions ont été commises. Un tel système devra en outre présenter un bon rapport coût-efficacité.

Nous sommes d'avis qu'il incomberait au Conseil de sécurité de déterminer la réaction de la communauté internationale tout entière dans le cas d'une violation avérée du traité.

S'agissant de l'organisation de nos travaux, je suis gré à l'ambassadeur Tanaka de ses efforts, qui ont abouti à l'idée largement acceptée de créer sans tarder deux groupes de travail, l'un chargé des questions juridiques et institutionnelles, l'autre de la vérification.

Monsieur le Président, le traité d'interdiction complète des essais doit, certes, rester au centre des travaux de la présente session, comme vous l'avez noté, mais nous disposons également d'une occasion d'élargir d'une autre manière l'effort de non-prolifération au plan mondial et de renforcer la sécurité globale. L'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution relative à l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Dans cette résolution, l'Assemblée s'est félicitée des accords bilatéraux fondamentaux conclus entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'élimination des matières fissiles dont ils disposent.

Cette même résolution n'en exprime pas moins le souhait de la communauté des nations que soit adopté un traité non discriminatoire, internationalement et effectivement vérifiable, interdisant de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Bien qu'ayant été proposée sous une forme ou une autre depuis de nombreuses années, il s'agit là d'une question relativement nouvelle pour la Conférence du désarmement. Une période de concertation et de réflexion s'impose donc pour déterminer le meilleur moyen d'aller de l'avant.

Enfin, je voudrais signaler que le Canada présentera prochainement un répertoire des documents de la Conférence du désarmement sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, ainsi qu'une compilation des textes de traités en vigueur ou en projet se rapportant à cette même question. Beaucoup d'entre vous connaissent déjà les répertoires semblables que nous avons établis lors des négociations sur les armes chimiques et au sujet desquels j'ai reçu de nombreux commentaires favorables. Nous espérons que ce nouveau répertoire sera pour les délégations un ouvrage utile à consulter au cours des prochains mois, lorsque nous nous attellerons à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'ambassadeur Weston.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence, à un moment important dans les travaux de cet organe. Votre entrée en fonctions est particulièrement appropriée, compte tenu de l'appui résolu de votre délégation à la Conférence. Vous pourrez compter sur l'entière coopération du Royaume-Uni dans vos efforts. Je félicite également votre prédécesseur de l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de son mandat relativement long de président, et me joins à vous pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général de la Conférence, au nouveau Secrétaire général adjoint, à nos collègues et représentants à la Conférence récemment arrivés et enfin au nouveau Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, dont nous avons tous écouté avec un grand intérêt la première déclaration.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est un objectif visé depuis longtemps dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Transformer cette aspiration en réalité est une entreprise de longue haleine. Elle a, entre-temps, produit le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963. Cependant, jusqu'à une date récente, l'environnement caractérisant les questions de sécurité ne se prêtait guère à la réalisation rapide d'un tel objectif.

Cet environnement s'est à présent modifié. Le Gouvernement britannique continue d'accorder de l'importance au rôle des armes nucléaires dans le maintien de la sécurité, aussi bien dans la conjoncture présente que dans un avenir prévisible. Mais force est de reconnaître également que des mesures efficaces propres à prévenir la prolifération d'armes de destruction massive s'avèrent encore plus nécessaires. Nous avons donc été heureux en août de l'année dernière de nous joindre au consensus sur la décision de donner mandat au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de négocier une interdiction complète des essais.

Eu égard à ce consensus, et compte tenu du nouvel environnement en matière de sécurité, les perspectives qui se dessinent concernant la possibilité d'aboutir à un traité d'interdiction complète des essais semblent désormais des plus favorables. Le Royaume-Uni se félicite de ces perspectives et entend concourir sérieusement à un dénouement positif des négociations sur ce sujet.

Un dénouement positif signifie pour nous la conclusion d'un traité qui apporte une réelle contribution à la non-prolifération en faisant effectivement obstacle au processus de mise au point d'armes nucléaires. Je doute qu'aucun d'entre nous s'imagine qu'une interdiction des essais nucléaires suffise à empêcher la production d'une arme nucléaire rudimentaire. Mais en limitant la portée des travaux de mise au point d'armes de ce type, une telle interdiction jouera à notre avis un rôle complémentaire des plus utiles en renforçant le régime de non-prolifération.

L'instrument essentiel de ce régime demeure le Traité sur la non-prolifération proprement dit. Nous continuons de penser qu'il est éminemment préférable de proroger celui-ci pour une durée indéfinie, indépendamment des progrès que nous pourrions réaliser concernant le traité d'interdiction complète des essais. Si l'idée de mettre en place un tel traité

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

afin de renforcer l'efficacité du TNP permet d'accroître la confiance de certains en la capacité qu'aurait le Traité sur la non-prolifération de faire cesser la prolifération, et si c'est pour eux l'occasion de réaffirmer leur attachement au TNP en le reconduisant pour une durée indéfinie, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, l'inverse est également envisageable, à savoir que l'idée d'une prolongation indéfinie du TNP contribuera dans une large mesure à nous convaincre que nous pouvons en toute confiance nous acheminer vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le Gouvernement britannique considère qu'il y a deux éléments essentiels pour permettre à un traité d'interdiction complète des essais de jouer un rôle efficace dans la non-prolifération. Premièrement, ce traité doit compter un nombre de parties aussi élevé que possible, le but étant en définitive une adhésion universelle. Deuxièmement, il doit avoir un régime de vérification bien conçu, crédible et efficace.

Comment faire en sorte que le traité que nous conclurons comporte ces éléments essentiels ? Sur la question de l'adhésion, nous devons manifestement nous en remettre aux mécanismes sur lesquels nous nous entendrons pour l'entrée en vigueur.

L'une des solutions pourrait être de suivre le modèle de la Convention sur les armes chimiques, l'entrée en vigueur étant subordonnée à la ratification par un nombre déterminé d'Etats. Mais adopter cette formule ne garantirait pas forcément l'adhésion de la totalité, voire d'un seul des pays qui devraient être nécessairement parties à un tel traité pour que celui-ci remplisse la fonction de non-prolifération que nous attendons de lui.

Il nous semble donc qu'il faudrait au minimum que tous les membres de la Conférence du désarmement ratifient ce traité avant son entrée en vigueur. Vu que nous procédons, dans cette instance, par consensus il n'est certainement pas excessif d'espérer qu'un traité que chacun se serait préparé à accepter serait ratifié par tous sans plus tarder. A cet égard, nous comptons en particulier que des progrès seront réalisés dans les meilleurs délais au sujet de l'élargissement de la Conférence du désarmement.

De l'avis du Royaume-Uni, pour qu'un traité d'interdiction complète des essais contribue véritablement à nos efforts visant à conjurer la menace d'une prolifération nucléaire, un régime effectif de vérification est indispensable. Il devrait, moyennant un coût raisonnable, permettre de déceler et, partant, de décourager, toute tentative visant à éluder les dispositions du traité. Nous devons nous efforcer d'éviter d'établir un système de vérification excessivement onéreux et complexe, mais en même temps faire en sorte que ce système soit suffisamment sensible et puisse convaincre les parties que les velléités de tourner les dispositions du traité auraient de fortes chances d'être détectées et mises en évidence.

L'objectif ultime d'une adhésion universelle ne pourra être atteint si les pays susceptibles de devenir parties au traité ne sont pas convaincus de la capacité du régime de vérification de déceler des infractions, même lorsqu'il s'agit d'armes de faible puissance et que des efforts ont été déployés pour les dissimuler. Mais souvenons-nous également qu'un tel objectif

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

risque de ne pas aboutir si les parties éventuelles jugent le coût de ce régime excessivement élevé.

Au cours des négociations, l'une des tâches importantes consistera à évaluer plus précisément les coûts probables d'un régime de vérification et à déterminer comment ceux-ci doivent être répartis. Je tiens à ce stade à ce qu'il soit pris acte de notre conviction que toutes les parties doivent assumer une partie de ces coûts. Nous sommes après tout bien d'accord sur le fait que l'objectif du traité est d'assurer la sécurité de toutes les parties.

A notre avis, les deux principaux éléments d'un régime de vérification seraient un système de surveillance et la possibilité d'effectuer une inspection inquisitoriale sur place. L'objectif premier d'une inspection sur place serait de déterminer la nature de tout événement suspect qui pourrait être détecté par le système de surveillance sans être nécessairement identifié clairement. Le régime de vérification exigera un réseau mondial de stations sismographiques, mais l'observation sismologique ne sera naturellement pas le seul moyen de surveillance. Ce régime devrait également prévoir d'autres méthodes de détection, vu qu'un système efficace de vérification sismologique pourrait encourager un pays déterminé à se dérober aux dispositions du traité à effectuer des essais ailleurs que sous terre. Nous appuierons en outre la proposition selon laquelle des capacités de détection plus importantes peuvent s'avérer nécessaires dans certaines régions du monde.

Bien entendu, nous espérons que le régime de vérification sera suffisamment efficace pour décourager les violations du traité. Mais là où il n'y parviendra pas, il faudra faire en sorte que le traité contienne des dispositions permettant de prendre les mesures voulues. Nous estimons qu'il sera nécessaire d'y inclure un article concernant les mesures qui peuvent être prises dans le cas d'une telle violation. A notre avis, la Convention sur les armes chimiques constitue un bon point de départ pour déterminer les sanctions à prévoir dans le traité envisagé.

L'une des questions importantes à examiner sera de savoir comment décrire dans le traité ce qu'il y a lieu d'interdire. Il faudrait nous semble-t-il adopter une formule générale telle que "toute explosion expérimentale d'arme nucléaire, ou toute autre explosion nucléaire". Nous connaissons tous cette formule, qui figure dans le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963. Bien comprise depuis que ce Traité a pris effet, elle offre en tant que telle une définition toute prête qui conviendrait aussi bien au traité envisagé. Elle serait en outre similaire à la formulation du Traité sur la non-prolifération, dont l'article premier se réfère aux "armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs".

Concernant la durée d'application d'un traité d'interdiction complète des essais, nous sommes d'avis que l'hypothèse inhérente à notre mode de négociation doit être que nous visons à conclure un traité d'une durée indéfinie. Cela ne veut pas dire que nous excluons toute disposition prévoyant à terme un réexamen du traité. Un tel examen aurait pour objet de déterminer si le traité et son régime de vérification fonctionnent efficacement. Il nous permettrait si besoin est d'apporter les modifications voulues. De surcroît, la possibilité d'une prolongation indéfinie du Traité

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

sur la non-prolifération sera un facteur non négligeable : il conditionnera et soutiendra dans une large mesure l'hypothèse selon laquelle nous envisageons un traité d'interdiction complète des essais d'une durée indéfinie.

J'ai essayé dans ma déclaration de présenter certaines des principales questions auxquelles nous devons faire face dans nos travaux, et d'indiquer comment le Royaume-Uni entend les aborder. Si j'en ai omis quelques-unes, c'est pour être plus bref, et non parce que je les juge insignifiantes. Mais je ne cherche nullement à m'excuser d'avoir énoncé ce qui pour certains peut paraître un ensemble astreignant de conditions pour le nouveau traité. Je l'ai fait parce que nous estimons que l'objectif de nos négociations doit aller bien au-delà de l'accomplissement d'un geste purement symbolique. Notre but est d'aider à fournir une contribution crédible et efficace à la non-prolifération, et ma délégation est prête à s'y employer avec énergie.

Je tiens à préciser que le Royaume-Uni considérerait la conclusion rapide d'un traité efficace comme la meilleure issue possible aux négociations. Mais conclure rapidement un traité inefficace et inadéquat n'aurait absolument rien de satisfaisant. C'est pour cette raison que nous continuons de douter du bien-fondé de l'idée de fixer un délai pour l'achèvement des négociations.

Le Royaume-Uni n'a aucun intérêt à voir les négociations se prolonger inutilement. Nous devons cependant veiller à ne pas sacrifier l'objectif consistant à aboutir à un traité efficace au profit d'un traité qui serait expédié. Cela dit, appliquons-nous avec toute la célérité et l'énergie voulues à conclure un traité crédible et efficace. Pour notre part, nous sommes prêts à nous y employer dès aujourd'hui.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de ma délégation.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'ambassadeur Tanaka, qui nous présentera son rapport sur les consultations qu'il a menées au cours de l'intersession, sur le mandat et l'organisation du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires.

M. TANAKA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Conférence au début de cette session de 1994. Je sais que votre tâche est particulièrement ardue, mais offre en même temps beaucoup de possibilités. Ma délégation tient à vous assurer de sa totale coopération dans l'exercice de vos importantes fonctions. Je souhaite aussi de tout coeur la bienvenue à M. Petrovsky en sa qualité de nouveau secrétaire général de la Conférence et de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et félicite M. Bensmaïl de son accession au poste de secrétaire général adjoint de la Conférence dans cette phase importante de nos travaux. Je salue nos nouveaux collègues qui se sont joints à nos efforts visant à promouvoir le désarmement et la sécurité internationale.

(M. Tanaka, Japon)

Comme vous le savez, dans sa décision du 10 août 1993 publiée sous la cote CD/1212, la Conférence du désarmement a prié le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de mener des consultations durant la période allant du 3 septembre 1993 au 17 janvier 1994 sur le mandat précis concernant la négociation et sur l'organisation de celle-ci. J'ai donc conduit au cours de cette période six consultations officielles à participation non limitée du Comité spécial, une séance de rédaction et d'innombrables discussions bilatérales.

Je qualifierais de fructueuses les consultations concernant le mandat sur lequel les membres du Comité spécial se sont mis d'accord le 13 décembre 1993. Ce projet de mandat a été distribué à toutes les délégations sous la cote CD/WP.449. Aux termes de celui-ci, la Conférence charge le Comité spécial de négocier intensivement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et multilatéralement et effectivement vérifiable, qui contribue efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et, par conséquent, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il y est aussi prévu de constituer au moins deux groupes de travail, l'un sur la vérification et l'autre sur les questions juridiques et institutionnelles, qui devraient être créés au stade initial de la négociation.

J'aimerais recommander à la Conférence du désarmement d'adopter ce projet de mandat d'un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Je tiens à exprimer à nouveau ma satisfaction à tous les membres des délégations, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts et ont su faire preuve d'un esprit de compromis lors des consultations officielles à participation non limitée : s'entendre sur un mandat est à mon avis un important résultat et je suis heureux que ce mandat prévoie la création de deux groupes de travail.

L'un des autres succès appréciables obtenus lors de l'intersession a été l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui était parrainée par 157 pays. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, appuie sans réserves la décision prise le 10 août par la Conférence du désarmement de donner mandat à son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de négocier un traité universel d'interdiction complète des essais qui soit internationalement et effectivement vérifiable.

Je tiens aussi à faire observer que plusieurs documents propres à favoriser la discussion au sein du Comité spécial ont été présentés au cours des consultations intersessions. La Suède a soumis un projet révisé de traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CD/1232); au nom du Groupe des 21, le Mexique a présenté un document de travail intitulé "Conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires" (CD/1231); enfin, l'Australie a communiqué un projet de plan pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CD/1235).



(M. Tanaka, Japon)

En ce qui concerne les aspects organisationnels des négociations, le document officieux que j'ai présenté le 30 novembre 1993 se divisait en cinq parties, allant de la création du Comité spécial à l'élaboration d'un texte évolutif pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Différentes opinions ont été exprimées sur tel ou tel point, notamment sur la question de savoir quand et comment les groupes de travail devraient s'atteler à leur tâche. L'on n'est pas parvenu à s'entendre sur le moment où le texte évolutif devrait être mis au point ni sur la façon de procéder.

A la Première Commission de l'Assemblée générale, j'ai aussi mené des consultations sur diverses questions d'organisation concernant la négociation et le questionnaire, que j'ai établi à la demande du Groupe des 21 et qui a été distribué le 1er septembre. J'ai fait rapport sur les résultats de mes consultations et les réponses des délégations au questionnaire le 11 octobre, lors des consultations officieuses du Comité spécial. Ce même rapport a été en même temps distribué en tant que document officieux du Président. Il comprenait des propositions sur l'organisation des négociations, la fréquence des réunions, la structure du Comité, le programme de travail, la participation d'experts, le rôle du Groupe d'experts scientifiques, le texte du traité, ainsi qu'un projet de mandat pour le Comité.

A ce stade, il était déjà largement admis que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires devrait se réunir aussi fréquemment que nécessaire, y compris entre les sessions de la Conférence. Dans la résolution de l'Assemblée générale relative à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les délégations ont donc prié le Secrétaire général d'assurer à la Conférence du désarmement les services supplémentaires d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à ces négociations.

En ce qui concerne la participation d'experts, l'on a estimé que des réunions spéciales d'experts sur des questions spécifiques pourraient contribuer au processus de négociation mais que, d'une manière générale, les experts devraient faire partie des délégations. Quant au rôle du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques, je pense - tout bien considéré - qu'il doit ne ménager aucun effort pour mener à bonne fin et sans tarder son troisième Essai technique (GSETT-3).

S'agissant de la présidence du Comité spécial en 1994, il m'a semblé, compte tenu de mes discussions préliminaires avec les délégations, qu'il fallait parvenir à un consensus aussi rapidement que possible. Cependant, malgré tous les efforts que j'ai déployés en la matière pendant l'intersession, il m'a été impossible de dégager un accord.

Cela étant, je crois savoir, Monsieur le Président, que vous vous occupez sérieusement de cette question en coordination avec votre prédécesseur, l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte, dans le cadre de vos consultations sur la manière d'engager cette année les travaux de la Conférence. J'espère sincèrement que vous pourrez sous peu nous faire part de l'heureuse issue de ces consultations.

(M. Tanaka, Japon)

Pour finir, Monsieur le Président, j'aimerais dire combien je souhaite que le nouveau Comité spécial résolve rapidement les problèmes que nous n'avons pas pu régler pendant l'intersession et conduise avec succès ses importantes négociations.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Tanaka. Je suis certain d'être l'interprète de tous les membres de la Conférence en lui exprimant nos profonds remerciements pour avoir mené les consultations dont il était chargé, consultations dont je rappelle qu'elles portaient sur la question du mandat et de l'organisation du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Je le remercie également des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

Nous avons épuisé la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre représentant souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ?

Si ce n'est pas le cas, je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. M. Petrovsky fera une déclaration au sujet des services qui sont alloués à la Conférence.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale a demandé au secrétariat de faire rapport à la Conférence sur les services dont elle disposera pour la session de 1994. Comme précédemment, la Conférence tiendra dix réunions par semaine avec tous les services nécessaires, et 15 réunions, avec tous les services aussi, pendant les sessions du Groupe d'experts sismologues. Autrement dit, nous devrions pouvoir tenir deux réunions tous les jours avec tous les services, et ce tout au long de la session de 1994, et une séance quotidienne supplémentaire lorsque le Groupe sera en session.

Quand le rythme des travaux s'intensifiera, il nous faudra peut-être tenir les réunions des organes subsidiaires à la suite de celles d'autres comités ou groupes de travail. Cette façon de procéder a permis dans le passé d'éviter tout gaspillage de ressources attribuées à la Conférence lorsque les séances s'achevaient plus tôt que prévu. A ce sujet, je rappelle l'importance de la ponctualité : nos travaux doivent commencer à l'heure. Il est entendu aussi qu'il n'est pas possible de tenir le soir ni pendant le week-end des séances où la Conférence bénéficie de tous les services.

Je tiens par ailleurs à rappeler que les mesures adoptées par la Conférence à la réunion officieuse du 22 avril 1986 concernant les économies en matière de documentation restent en vigueur. Pour que ces décisions soient appliquées, il faut que tous les documents soient présentés suffisamment à l'avance et il convient d'éviter les doubles emplois. J'aimerais aussi que nous nous souvenions de la déclaration que le Secrétaire général a faite le 26 août 1993 à la Cinquième Commission, et que vous avez tous à l'esprit. Dans cette déclaration, le Secrétaire général a souligné que, compte tenu de la situation financière de l'ONU, il ne fallait ménager aucun effort pour limiter autant que possible le nombre des réunions et le volume de la documentation.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Je rappelle également que le secrétariat doit recevoir dans les meilleurs délais les lettres de créance de toutes les délégations, de manière à pouvoir distribuer les cartes d'accès aux salles de Conférences. Vu que d'autres réunions de haut niveau se déroulent actuellement au Palais des Nations, les mesures de sécurité ont été renforcées et le personnel chargé de la sécurité demandera aux membres de s'identifier. Puis-je suggérer aux membres de la Conférence de porter leur carte d'accès ou, à tout le moins, de se munir des plaquettes d'identité que leur fournira l'Office des Nations Unies à Genève ?

En ce qui concerne les salles mises à la disposition de la Conférence du désarmement, il y aura - en plus de la Salle du Conseil - la salle I, la salle de conférences qui se trouve au 6ème étage de la zone où est installé notre secrétariat et, en fonction des besoins en locaux de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, les salles C-108 et III. Puis-je suggérer que, lorsqu'il leur faut des locaux pour tenir des consultations, les délégations veuillent bien en faire la demande à Mlle Pasqualin, qui a été chargée d'allouer ce genre de service, pour éviter tout chevauchement ?

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa déclaration.

Un autre Etat membre souhaite-t-il prendre la parole ?

Le représentant du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch, a la parole.

M. MARÍN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : En ce qui concerne la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, que presque tous les intervenants ont évoquée ce matin, je souhaiterais présenter un projet de décision qui pourrait peut-être faire l'objet de consultations officieuses au cours de ces prochains jours et dont le texte anglais se lit comme suit :

(traduit de l'anglais)

"La Conférence du désarmement décide d'adopter le rapport (CD/1214) que le Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de sa composition, l'ambassadeur de l'Australie, M. Paul O'Sullivan, lui a présenté à sa 660ème séance plénière, le 12 août 1993, et la recommandation concernant la composition de la Conférence qui figure à l'appendice de ce rapport; la déclaration que le Coordonnateur spécial a faite à la 663ème séance plénière, le 26 août 1993, est une partie intégrante dudit rapport.

Les nouveaux membres seront officiellement admis à cette qualité à la date que fixera la Conférence. Le Président de la Conférence poursuivra les consultations en tenant compte du caractère d'urgence qu'a la question de la composition et fera rapport à la Conférence avant le 31 mars 1994."

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Marín Bosch de sa déclaration. Nous avons tous pris note de sa proposition. Je compte si vous le voulez bien, aborder cette question lors de la séance officielle qui suivra cette séance plénière.

Je me propose donc maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer une séance officielle, comme annoncé au début de la présente séance plénière.

Je suspends la séance plénière.

La séance est suspendue à 12 h 10; elle est reprise à 12 h 20.

La 666ème séance plénière est reprise.

Je voudrais tout d'abord aborder l'examen du projet de mandat du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Ce projet de mandat est contenu dans le document CD/WP.449. Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter ce mandat ?

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à l'examen du projet de déclaration du Président sur l'ordre du jour et l'organisation de la session de 1994 de la Conférence. Vous avez tous connaissance du texte de ce projet, qui a fait l'objet de consultations intenses pendant les semaines qui ont précédé l'ouverture de la session, et que nous venons d'examiner en séance officielle. Comme il n'y a pas eu d'objections au cours de la séance officielle de la Conférence sur le contenu de ce texte, je vais donc procéder à sa lecture.

"1. Les participants à la Conférence sont d'accord pour que celle-ci décide, au début de sa session de 1994, en attendant l'achèvement de ses consultations sur le réexamen de cet ordre du jour et sans préjuger de leur issue, d'adopter comme ordre du jour celui de la session de 1993 :

1. Interdiction des essais nucléaires
2. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
3. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées
4. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
5. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
6. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques
7. Programme global de désarmement

(Le Président)

8. Transparence dans le domaine des armements
9. Examen et adoption du rapport annuel et de tous autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Les participants à la Conférence sont convenus en outre, sans préjudice de toute décision qui pourrait être prise ultérieurement concernant le cadre organisationnel d'autres points, de se mettre immédiatement au travail sur : l'interdiction des essais nucléaires', la 'prévention d'une course aux armements dans l'espace', des 'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes' et la 'transparence dans le domaine des armements'. A cette fin, la Conférence établit des comités spéciaux sur ces points, auxquels sont confiés les mandats suivants :

- Interdiction des essais nucléaires (document CD/1238)
- Prévention d'une course aux armements dans l'espace (document CD/1125)
- Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (document CD/1121)
- Transparence dans le domaine des armements (document CD/1150).

3. La Conférence décide aussi, dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", de nommer dans un premier temps un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues de ses membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la fabrication de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle prie en outre le Coordonnateur spécial de lui rendre compte de l'avancement de ses consultations avant la fin de la première partie de la session.

4. La Conférence rappelle par ailleurs sa décision d'intensifier ses consultations sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, ainsi que sa décision de mener à bien des consultations sur les questions de sa composition et de son ordre du jour. Je confirme que je nommerai à cette fin deux coordonnateurs spéciaux, qui seront chargés de mener les consultations respectivement sur la question de la composition et sur celle de l'ordre du jour."

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve et qui nous a permis d'avancer dans nos travaux.

(Le Président)

Je voudrais enfin passer à l'examen des demandes de participation des Etats non membres de la Conférence aux travaux de notre présente session. Ces demandes sont contenues dans le document CD/WP.450, distribué aujourd'hui, et émanent des Etats suivants : l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Bélarus, le Cameroun, le Chili, la Finlande, le Ghana, la Grèce, l'Iraq, l'Irlande, Israël, la Jamahiriya arabe libyenne, la Malaisie, Malte, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Oman, les Philippines, le Portugal, le Qatar, la République arabe syrienne, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, le Saint-Siège, le Sénégal, Singapour, la Slovaquie, la Suisse, la Thaïlande, la Turquie, l'Ukraine, le Viet Nam et le Zimbabwe. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces Etats à participer à nos travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Weston.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a souscrit volontiers à la déclaration que vous venez de faire au sujet de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux de la session de 1994 étant entendu que si nous avons accepté la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence du désarmement sur l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, c'était sans préjuger d'une décision ultérieure quant à l'instance au sein de laquelle la Convention serait négociée en définitive. Compte tenu de ces mêmes considérations, nous étions disposés à accepter que le Coordonnateur spécial soit prié de faire rapport sur l'état d'avancement de ses consultations avant la fin de la première partie de la session.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Weston de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande pour une brève déclaration.

M. BISLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je salue également le représentant spécial du Secrétaire général, qui a été nommé Secrétaire général de la Conférence, et félicite M. Bensmail pour sa promotion au rang de Secrétaire général adjoint de la Conférence.

(M. Bisley, Nouvelle-Zélande)

Je voudrais faire la déclaration qui suit au nom de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Bangladesh, du Bélarus, du Cameroun, du Chili, de la Colombie, de l'Espagne, de la Finlande, de l'Iraq, d'Israël, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Syrie, de la Turquie, de l'Ukraine, du Viet Nam et du Zimbabwe.

Nous déplorons que la Conférence du désarmement n'ait pas encore pu parvenir à un consensus au sujet de l'élargissement de sa composition.

Nous prions instamment la Conférence de continuer de s'efforcer de parvenir à une solution. Pour faire avancer les travaux, nous pourrions nous rallier à une formule selon laquelle la Conférence se prononcerait dès à présent sur la composition recommandée, en se réservant de décider ultérieurement de la date à laquelle les nouveaux membres entreraient en fonctions. Je tiens à souligner qu'en ce qui nous concerne, cette formule n'est pas la solution qui a notre préférence, mais plutôt une mesure transitoire.

Je tiens à exprimer l'espoir que les membres de la Conférence examineront cette formule et qu'ils essaieront de parvenir à un accord, de préférence à la prochaine séance plénière de la Conférence.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. Je souhaiterais rappeler à cette occasion que je tiendrai demain après-midi à 15 h 30 les consultations traditionnelles avec les coordonnateurs des groupes et la Chine dans la salle de conférences du secrétariat au 6ème étage, afin d'examiner les questions d'organisation en suspens.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 27 janvier 1994 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 30.

-----